

## Avis Municipal n°04-2022

Téléphone : 03 89 25 00 13

[mairie@dannemarie.fr](mailto:mairie@dannemarie.fr)

# CONSULTATION DE LA POPULATION EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mesdames, Messieurs,

Face au défi climatique et à la crise énergétique qui nous imposent de repenser nos modes de vie et de consommation, la ville de Dannemarie a entamé de nombreuses actions en faveur de l'environnement et de la réduction de notre consommation d'énergies fossiles : plan de sobriété et d'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux, végétalisation de places, du cimetière et plantation d'arbres, remplacement des bouteilles plastique par des consignes, efforts de réduction des impressions papier. Le plan de sobriété énergétique voulu par le Président de la République pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie cet hiver s'appliquera également à Dannemarie, où nous limiterons le chauffage dans les bâtiments publics à 19°C (hors école maternelle).

La municipalité souhaite pousser la réflexion plus loin en éteignant l'éclairage public entre 23h30 et 5h30 du matin. Plusieurs avantages sont attendus grâce à cette action :

- 50% de consommation électrique sur l'éclairage public en moins et des économies sur la facture car l'éclairage public représente 2/3 des frais d'électricité de la commune ;
- Des effets positifs sur la biodiversité nocturne et sur la santé humaine par la baisse de la pollution lumineuse ;
- Pas d'impact sur le nombre de cambriolages dans les communes qui ont franchi le pas, d'autant que 80% des cambriolages ont lieu en pleine journée ;
- Pas d'impact sur l'accidentologie routière, des communes au trafic automobile plus intense que nous y sont déjà passé comme à Muttersholtz.

En espérant avoir le plaisir de vous saluer prochainement, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma sincère considération.

Le Maire,

Alexandre BERBETT



Ne pas jeter sur la voie publique

# CONSULTATION DE LA POPULATION

## A VOUS DE DÉCIDER

### Quelle sera sa durée ?

La consultation citoyenne est organisée du 24 octobre à 9h au 25 novembre 2022 à 16h.

### Qui peut voter ?

Tous les inscrits sur la liste électorale 2022 de Dannemarie.

### Où et quand voter ?

A la mairie de Dannemarie aux horaires d'ouverture.

### Comment voter ?

- Sur place en mairie, muni d'une pièce d'identité et du bulletin ci-dessous dûment complété, un élu vérifiera l'inscription du votant et lui permettra de glisser son bulletin dans l'urne.
- Par courriel à [mairie@dannemarie.fr](mailto:mairie@dannemarie.fr) en indiquant nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse et en joignant le bulletin complété.

### Proclamation des résultats

Le dépouillement sera public et aura lieu le 25 novembre à partir de 16h, suivi de la proclamation des résultats.

Le conseil municipal se prononcera ensuite sur l'extinction de l'éclairage public lors de sa séance du mois de décembre, en tenant compte de l'avis de la population si la participation a été supérieure à 25% des inscrits.

---

**Etes-vous d'accord pour éteindre l'éclairage public à Dannemarie entre 23h30 et 5h30 du matin ?**

OUI

NON

Ne pas jeter sur la voie publique